



Photo

TAEKWONDO – USSE ST EGREVE

FICHE D'INSCRIPTION

NOM.....**Prénom**.....**Nationalité**.....

Date de naissance.....à.....

Adresse.....

Ville.....**Code postal**.....

Nom du responsable légal

Téléphone.....

E-mail

N° de licence.....**N° de passeport FFTDA**.....

Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique du Tae Kwon Do datant de moins de 3 mois.
(pour la FFTDA, tampon du médecin sur le passeport sportif)
- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe timbrée ou adresse email lisible et valide (convocation AG et autres communications)
- Règlement en espèces ou par chèque (s) (possibilité de paiement en 1, 2 ou 3 fois)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e).....responsable légal (e) de

Autorise ce (tte) dernier(e) à pratiquer le Taekwondo.

Je suis informé(e) du fait de devoir accompagner et récupérer mon enfant à l'intérieur du Gymnase

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association, au dos de cette fiche d'inscription. (signature de l'adhérent ou représentant légal, si l'adhérent est mineur)

J'autorise la publication de mon image ou celle de mon enfant (site du Club, presse, affichage photos.)

OUI

NON

Date - Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

USSE TAEKWONDO : REGLEMENT INTERIEUR ADHERENTS

ARTICLE 1

Le but de la pratique du taekwondo par chaque adhérent sera : apprentissage d'un art martial traditionnel, courtoisie, loyauté, persévérance, maîtrise de soi, combativité, respect, travail, amitié.

ARTICLE 2

Les inscriptions se feront après une période d'essai de 15 jours (4 cours maximum) sous votre responsabilité et votre assurance.

ARTICLE 3

La cotisation est payable et non remboursable pour toute l'année sportive. Une réduction est accordée pour les familles inscrivant plusieurs pratiquants. Elle est mentionnée sur la fiche des tarifs. Aucun remboursement n'est effectué en cours d'année, sauf exception cas de force majeure (pb de santé grave empêchant la pratique du taekwondo justifié par un certificat médical, déménagement pour raison professionnelle). Dans ce cas tout mois commencé sera dû. Les charges fédérales, licences et passeport ne sont pas remboursées.

ARTICLE 4

Les nouveaux adhérents devront se procurer leur DOBOK pour l'entraînement. L'adresse de fournisseurs éventuels leur sera fournie à l'inscription.

ARTICLE 5

La responsabilité du Club est engagée lorsque l'adhérent pénètre dans le gymnase et cesse dès qu'il quitte le dit gymnase. Les mineurs doivent être accompagnés et récupérés à l'intérieur du gymnase.

ARTICLE 6

Le respect des horaires fait partie du sport que vous pratiquez.

Les retards non justifiés et répétitifs seront sanctionnés par l'entraîneur.

Quelques règles à respecter :

- Respecter l'esprit du Taekwondo,
- Saluer les entraîneurs,
- Saluer l'aire d'entraînement à chaque entrée et sortie,
- Enregistrer votre présence sur la fiche de présence à chaque entraînement,
- Respecter la hiérarchie des grades,
- Guider les débutants, les conseiller et faciliter leur intégration dans le club,
- Porter un do-bock propre et repassé,
- Avoir les ongles courts et propres,
- Retirer ses bijoux,
- Respecter le matériel, en prendre soin et le ranger après utilisation, laisser le gymnase dans un état propre et satisfaisant,
- Informer rapidement l'entraîneur ou le Comité directeur (Bureau) d'une blessure survenue lors de l'entraînement,
- Informer l'entraîneur ou le Comité directeur d'une absence prolongée.
- La présence des parents est acceptée pendant la période d'essai. Elle n'est pas autorisée pendant les cours normaux. Elle est tolérée 10 minutes avant la fin des cours.

ARTICLE 7

- Au niveau sportif, seul l'entraîneur titulaire décidera d'envoyer ou non un combattant en compétition.
- Pour les compétitions, la présence des parents est acceptée. Elle ne doit pas gêner le bon déroulement de la compétition. Sauf cas de force majeure, les parents doivent s'abstenir de tout commentaire. Dans ce cas, le responsable technique se réserve le droit de les évincer. Les frais de compétition (transport, inscriptions) sont pris en charge par le Club pour les compétiteurs. Les transports, entrées et autres, sont à la charge des accompagnants, en ce qui les concernent.

ARTICLE 8

Les suggestions, les questions, les idées, les critiques, seront faites par écrit et transmises au Président de l'Association pour être débattues à la prochaine réunion du Bureau.

ARTICLE 9

Tout membre portant préjudice par ses actes ou par ses dires envers l'association, le comité directeur ou l'un des membres de l'Association sera amené à s'expliquer devant le Bureau et le Responsable Technique.

ARTICLE 10

Tous les membres de l'Association s'engagent à respecter le présent règlement, validé par les membres titulaires du Bureau et le responsable technique.

« Signature avec la mention « lu et approuvé »